

Des hygiénistes pour seconder les dentistes

Bachelier hygiéniste bucco-dentaire, formation nouvelle accessible dès septembre 2019. Qu'en pensent les dentistes ? Les avis sont partagés

● **Caroline DESORBAY**

Hygiéniste bucco-dentaire est une nouvelle profession paramédicale (trois ans d'études) qui sera dispensée dès la rentrée prochaine en Fédération Wallonie-Bruxelles. La Flandre a une longueur d'avance : les premiers hygiénistes du pays seront diplômés en juin 2019.

À Liège, ce nouveau bachelier professionnalisant sera organisé par la Haute école provinciale (HEPL) et l'ULiège. À Bruxelles, il sera assuré par la Haute école Ilya Prigogine, la Haute école Léonard De Vinci et l'ULB.

Prévenir caries et maladies des gencives

« Ce nouveau diplôme ré-

pond à une demande du secteur, avance Michel Devriese, président de la Société de médecine dentaire (SMD). *L'hygiéniste travaillera essentiellement à la prévention des caries et des maladies des gencives en donnant des conseils pour une bonne hygiène dentaire, des recommandations en matière d'alimentation... »*

Mais pas seulement. Détartrage, scellement des puits et fissures (pose d'un vernis sur la dent), prise d'empreinte en vue de réaliser un protège-dents sportif... Voilà quelques-uns des gestes que pourront poser ces assistants qui travailleront aussi bien pour des dentistes généralistes, spécialisés en orthodontie, en parodontologie. La demande étant particulièrement forte dans ces deux disciplines.

« Ils peuvent poser des actes autonomes comme donner des instructions pour le brossage des dents, des actes sur prescription dont le détartrage ainsi que des actes délégués comme faire une radiographie. Ces actes sont effectués sous la responsabilité du dentiste »,

détaille Michel Devriese.

Théoriquement, les hygiénistes peuvent s'installer comme indépendants mais « ils trouveront plus facilement leur place au sein des cabinets groupés », rassure le président de la SMD.

« On est tout de même un peu méfiant »

Martine Roland exerce la profession de dentiste généraliste à Namur depuis une

À partir du 1/07/2019, les détartrages assurés par les hygiénistes seront remboursables.

trentaine d'années. Elle est partagée quant à l'arrivée prochaine des hygiénistes. « Je suis partagée : bien sûr c'est tentant de pouvoir déléguer certaines tâches quand on est surchargé de boulot mais, à terme, les hygiénistes ne risquent-ils pas de prendre une partie de notre travail ? Et puis, financièrement, seuls les cabinets groupés pourront supporter le coût de l'engagement d'un hygiéniste ». ■

Supervisés par les dentistes

Concernant la formation d'hygiéniste bucco-dentaire, la profession est partagée, selon Sakha Fathi, secrétaire général de la Chambre syndicale dentaire. « Les dentistes qui travaillent

dans un cabinet groupé sont contents d'accueillir ce soutien qui va les décharger de certaines tâches. Mais les plus petits cabinets ne voient pas forcément l'utilité d'avoir une personne en plus qui risque de prendre une partie de leur travail, sans parler du coût que représente un tel

engagement »

Sakha Fathi préconise de voir le côté positif de cette nouvelle formation qui vient en soutien des dentistes, orthodontistes et parodontologues « mais nous nous opposons à ce que les hygiénistes puissent s'installer comme indépendants. Ils doivent

travailler sous la supervision d'un dentiste pour une question de sécurité et de qualité de soins. Les hygiénistes bucco-dentaires sont les auxiliaires de soins des dentistes, ils ne doivent pas être considérés comme des dentistes pas chers qui permettront de résoudre la pénurie de dentistes. »